

# Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG 2007/I - 112/03 Séance du 14 BEC. 2886

REÇU A LA PRÉFECTURE 1 8 DEC. 2006

### **BUDGET PRIMITIF 2007**

# **VIE LOCALE ( POLITIQUE F 03)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du 21 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Propose d'inscrire au BP 2007 un montant total de 11 719 920 € en crédits de paiement (10 350 000 € en investissement et 1 369 920 € en fonctionnement) et de 7 500 000 € en autorisation de programme qui se répartit ainsi :

### Programme F 031 - développement local

### En investissement:

- 600 000 € en autorisation de programme
- 550 000 € en crédits de paiement

### En fonctionnement:

- 1 350 000 € en crédits de paiement
- 10 000 € en recettes

# Programme F 032 - partenariat avec les grandes villes

### En investissement:

• 4 700 000 € en crédits de paiement

# Programme F 034 - patrimoine communal

# En investissement:

- 3 150 000 € en autorisation de programme
- 3 100 000 € en crédits de paiement

# Programme F 035 - contractualisation avec la CAC et la CAMSA

### En investissement:

- 3 750 000 € en autorisation de programme
- 2 000 000 € en crédits de paiement

#### Journée des secrétaires de Mairies

#### En fonctionnement:

- 19 920 € en crédits de paiement
  - Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la politique « vie locale » au BP 2007 et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de cette politique.

REÇU A LA PRÉFECTURE 1 8 BEC. 2006 LE PRESIDENT
Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Récondant de Préfet 1.8 DEC. 7006
Pri 2 9 DEC. 2006
Pou seel Général
La Jajégation

Ludevic LIONS

Adopté

.....voix contre

.....abstentions